

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 03962

Numéro SIREN : 528 068 109

Nom ou dénomination : @QUITAINE MOBILE STORE

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2023 sous le numéro de dépôt 33096

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		SARL @QUITAINE MOBILE STORE			Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		14 Rés. Les Tilleuls Rue du onze novembre 1918 33430 BAZAS				
SIRET		5 2 8 0 6 8 1 0 9 0 0 0 1 6				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
Comptes approuvés par le 14/06/2022 (la gérance)		Exercice N clos le 31/12/2021				
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Nct 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010		012		
		014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	36 476	030	29 617	6 859
	Immobilisations financières * (1)	040	150	042		150
	Total I (5)	044	36 626	048	29 617	7 009
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060	26 505	062		26 505
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres* (3)	068	6 279	070		6 279
		072	2 229	074		2 229
	Valeurs mobilières de placement	080	48 265	082		48 265
	Disponibilités	084	19 279	086		19 279
Charges constatées d'avance *	092		094			
Total II	096	102 557	098		102 557	
Total général (I + II)		110	139 183	112	29 617	109 566
PASSIF						Exercice N NET I
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120				30 000
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				3 000
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132				
	Report à nouveau	134				34 705
	Résultat de l'exercice	136				503
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
Total I	142				68 208	
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				19 464
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				3 945
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 17 842)	172				17 949
	Produits constatés d'avance	174				
Total III	176				41 358	
Total général (I + II + III)		180				109 566
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire l'article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL @QUITAIN MOBILE STORE

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

3 1 1 2 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	99 182	
	Production vendue {	biens		215		214		
		services *		217		218		
		dont export et livraisons intracommunautaires {						
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée*					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
Autres produits					230	1 751		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232 100 933	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	69 044	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	-965	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	23 187	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243 282)					244	437	
	Rémunérations du personnel*					250	6 000	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	1 145	
	Dotations aux amortissements*					254	1 395	
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262		
	cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)							264 100 244	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270 690	
Produits financiers (III)		280	12			Charges financières (V)	294 109	
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				}	300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306 89	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)							310 503	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312 503	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles* -					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	89	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des epies-ets d'associés	247				330		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)				251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345						
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641			
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							352 592 354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2							370 592 372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL @QUITANE MOBILE STORE

Néant ☐ *

Annexe au Code général des impôts,

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426		
	Constructions		430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446		
	Installations générales agencements, aménagements divers		450	15 593	452		454		456	15 593	
	Matériel de transport		460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles		470	20 884	472		474		476	20 884	
	Immobilisations financières		480	150	482		484		486	150	
TOTAL		490	36 626	492		494		496	36 626		

II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499		
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	7 339	542	1 395	544		546	8 734	
Immobilisations corporelles	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	20 884	562		564		566	20 884	
TOTAL		570	28 222	572	1 395	574		576	29 617	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
	①		②		③		④		Court terme *	Long terme						
										19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
⑤																
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾																
Régularisations																
TOTAL																

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL @QUITAINE MOBILE STORE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		326	1 145	380	1 145
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	17 770
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	15 078
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

SARL @QUITAINE MOBILE STORE

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 9 rue du 11 novembre
33430 BAZAS
RCS : Bordeaux :528068109

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux et le 30 juin à 8 heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur convocation orale de la gérance.

SONT PRESENTS :

- Madame Brigitte AJACCIO, titulaire de 15 Parts
- Monsieur Jean Guy AJACCIO, titulaire de 15 Parts

TOTAL : 30 Parts

L'assemblée est présidée par Madame Brigitte Ajaccio, gérante associé qui constate que tous les associés sont présents et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre toutes décisions.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- Les états financiers de l'exercice écoulé,
- Le texte des résolutions proposées.

Elle rappelle que l'ordre du jour est le suivant

- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021,
- Affectation du résultat,
- Fixation de la rémunération de la gérance,
- Pouvoirs à donner.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de gérance et ouvre la discussion.

Une discussion s'instaure puis il est passé au vote des résolutions.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été établis et présentés par la gérance et qui font apparaître un bénéfice de 502,94 euros.

Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 502,94 euros au compte « Report à nouveau ».

Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle fixe la rémunération de la gérance à la somme de 6 000 euros.

Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

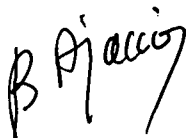
QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités juridiques prescrites.

Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.

Brigitte Ajaccio

Handwritten signature of Brigitte Ajaccio in black ink.

Jean Guy Ajaccio

Handwritten signature of Jean Guy Ajaccio in black ink.